

Vélo Horizon vous offre un VTT Scott

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Vélo Horizon (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés dont le siège social est situé au 23 rue Paul Bert, 49000 Angers.

Organise du 2 avril à 10h au 6 avril à 18h30, un jeu gratuit sans obligation d'achat et dans le cadre de ses portes ouvertes intitulé :

«Gagnez un VTT Scott » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans et résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement aux dates indiquées dans l'article 1, dans le cadre des portes ouvertes de Vélo Horizon Nantes. La participation au jeu s'effectue via le dépôt d'un bulletin de participation dans l'urne prévue à disposition au magasin de Nantes en remplissant un formulaire avec votre adresse email, votre nom et prénom, votre âge, votre téléphone, votre sexe et votre ville. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne pendant toute la période du jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant sera tiré au sort le samedi 6 avril à partir de 19h ou dans les 5 jours suivant la fin du jeu. Le gagnant sera contacté par email ou par téléphone dans les 2 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Le nom du gagnant sera également annoncé sur la page Facebook Vélo Horizon. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant, via un nouveau tirage au sort.

Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les participants ayant complété le formulaire de participation.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant, attribué au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant.

Liste des lots :

- Un VTT Scott Aspect 760 d'une valeur de 499€.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Le gagnant est invité à venir retirer son lot en magasin à Nantes. Il accepte d'être pris en photo avec son lot pour une publication sur les réseaux sociaux et dans la newsletter de Vélo Horizon.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.